

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur AUBERT Chrystophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/05/2022

| |
|--|
| Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 |
|--|

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, Maire, Mmes DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, REFOURD Johanna, VANNIER Maëva, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, GODFROY Tony, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAUT Michel

Absent : Mr ROUSSEAU Thomas
Excusé ayant donné procuration : Mme BOISTARD Brigitte à Mr THIBAUT Michel
Secrétaire de séance : Mme HERIN Emilie

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Nouvelle grille tarifaire de RESTORIA : Considérant que le contrat signé en 2021 avec RESTORIA, précisait qu'aucune augmentation ne serait effectuée avant le 1^{er} septembre 2022, le conseil demande que RESTORIA fournisse des informations supplémentaires justifiant la hausse fixée à compter du 1^{er} février 2022 et du 1^{er} juin 2022 avant de prendre une décision.

Val Touraine Habitat : Il approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2021 ainsi que son bilan, concernant la ZAC du Petit Riz (unanimité)

Adhésion de principe à la mission de médiation préalable : il décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion d'I et L et autorise le maire à signer la convention. Les litiges concernés par la PMO portent sur les décisions individuelles défavorables relatives à : 1) un élément de la rémunération, 2) un détachement, ou placement en disponibilité, l'attribution de certains congés non rémunérés aux contractuels, 3) une réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou les conditions de réemploi à la suite de certains congés non rémunérés 4) un classement à l'issue d'un avancement de grade ou un changement de corps obtenu par promotion interne, 5) la formation professionnelle tout au long de la vie, 6) une mesure prise à l'égard des travailleurs handicapés, 6) l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions. (6 pour, 4 contre, 4 abstentions)

Fête de la musique : Il prend connaissance d'un courrier de l'association « Etoile Sportive » de SOUVIGNÉ sollicitant une participation financière pour l'organisation de la fête de la musique et décide d'octroyer une aide de 50 € qui sera versée sur présentation d'une facture. (9 pour, 4 contre, 1 abstention)

Décision modificative : Afin de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie, il décide d'effectuer les écritures suivantes :

Recettes de fonctionnement : 7022 Coupes de bois + 2 352 €

Dépenses de fonctionnement : 023 Virement de la section d'investissement + 2 352 €

Recettes d'investissement : 021 Virement à la section de fonctionnement + 2 352 €

Dépenses d'investissement : 2183-279 Matériel de bureau et matériel informatique + 2 352 € (10 pour, 4 abstentions)

Questions diverses :

- Le maire est interpellé concernant le fonctionnement des commissions communales. Il précise que des dossiers peuvent être étudiés sur sa demande avec l'aide de conseillers disponibles avant d'être présentés aux différentes commissions. Il rappelle également que les commissions ont un rôle consultatif et ne sont pas soumises à l'établissement d'un compte-rendu.
- Le maire informe le conseil qu'une annonce va paraître concernant la location de deux logements communaux prochainement vacants
- Il informe également le conseil que l'appel d'offres concernant l'aménagement d'un square est en cours.
- Le maire précise que les tranches 2 et 3 de la ZAC du Petit Riz ne pourront pas débiter sans révision du PLU.

Le maire,
Chrystophe AUBERT.